

Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Annule et remplace la délibération précédente 046/4.2*

Date de convocation : 06/06/2025  
Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de présents : 14  
Nombre de votants : 14

<i>Séance N° 03</i>
<i>16/06/2025</i>
<i>Délibération 046M/4.2</i>

L'an deux mille vingt-cinq, le seize juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, Mrs GUILBAUD David, HEMON Christian.

Absent : Mr PINEAU Nicolas

Monsieur CHAUVIN Yannick a été élu secrétaire.

**OBJET : Création d'emplois non permanents à temps non complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et saisonnier**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L332-23 1° (accroissement temporaire d'activité),

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L332-23 2° (accroissement saisonnier d'activité),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour renforcer les équipes en place et répondre aux nouveaux besoins de l'organisation du service à partir de la rentrée de septembre 2025, Madame Le Maire propose la création de 8 postes pour accroissement temporaire d'activité :

- 1 poste d'agent de surveillance restaurant scolaire et périscolaire :
  - o Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026
  - o Temps de travail : 12 heures hebdomadaire en période scolaire
  - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent de surveillance restaurant scolaire et entretien des bâtiments :
  - o Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026
  - o Temps de travail : 18 heures hebdomadaire en période scolaire
  - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments et distribution des repas :
  - o Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026
  - o Temps de travail : 26 heures hebdomadaire en période scolaire
  - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1

- 1 poste d'agent de surveillance restaurant scolaire et périscolaire :
  - o Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026
  - o Temps de travail : 15 heures hebdomadaire en période scolaire
  - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 3 postes d'agent de surveillance restaurant scolaire :
  - o Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026
  - o Temps de travail : 6 heures hebdomadaire en période scolaire
  - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1
- 1 poste d'agent d'ATSEM:
  - o Durée du contrat : à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026
  - o Temps de travail : 18 heures hebdomadaire en période scolaire
  - o Indice majoré maximum : 387 - échelle C1

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un emploi saisonnier sur la période estivale de façon à pallier les absences et/ou congés annuels des agents des services administratifs de la mairie et de la bibliothèque, Madame Le Maire propose la création d'un poste pour accroissement saisonnier d'activité :

- 1 poste d'agent administratif saisonnier :
  - o Durée du contrat : du 23 juin au 22 août 2025
  - o Temps de travail : 35 heures hebdomadaire
  - o Indice majoré maximum : 370 - échelle C1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE de créer 9 postes comme mentionnés ci-dessus
- AUTORISE Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ces contrats

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,  
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme  
Madame le Maire  
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance  
Mr CHAUVIN Yannick

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name 'Mr CHAUVIN Yannick' mentioned in the text above.